

**Nuvagrain®**

CONCENTRÉ

**Protège vos céréales stockées  
contre charançons, silvains, alucites, triboliums, acariens...**



sans odeur persistante

**1 Litre**

**IMPORTANT :** "Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, la pression parasitaire, ... Le fabricant garantit la conformité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il appartient à l'utilisateur, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur".

Non commercial autorisé : NUVAGRAIN CONCENTRÉ

Détenteur de l'AMM : NEDDIS - BP 66 - 78512 Rambouillet Cedex

N° d'AMM : 20 00 502 délivrés le 06/06/2001

Substance active : Chlorpyrifos-méthyl à 25 g/l

Formulation : concentré émulsifiable

Dose homologuée : 0,001 L/ha (céréales), 0,0025 L/ha2 (locaux)

Type d'action : insecticide

Usages homologués : céréales "traitement des produits récoltés" lutte contre les acariens, alucites, charançons, silvains, triboliums et locaux de stockage (POV) "désinsectisation".

En cas d'urgence appeler le centre antipoison (01 40 05 43 40)